



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour services municipaux pour l'année 2018 a été complété et est déposé au bureau du soussigné, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 10^e jour de janvier deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général